

## Accéder aux savoirs derrière les barreaux

**Beaucoup de personnes incarcérées sont issues de milieux défavorisés, tant du point de vue socio-économique que du point de vue culturel. Elles ont vécu un parcours scolaire très souvent chaotique, trop tôt interrompu. Pouvoir exercer son droit d'accès aux savoirs, c'est se réconcilier avec la démarche d'apprentissage, retrouver ou garder l'estime de soi malgré des conditions de vie très difficiles. C'est aussi l'occasion de formuler un projet de vie, dans et hors de la prison.**

Comme aumônier à la prison de Namur depuis sept ans, à l'instar de mes collègues, j'ai l'occasion de rencontrer chaque semaine plusieurs détenus et détenues dans leur milieu de vie quotidien : une cellule de moins de 10 m<sup>2</sup>, souvent partagée avec une ou deux autres personnes. Le problème de la surpopulation carcérale est connu : en octobre 2006, il y avait dans notre pays 9 692 détenus (soit 32% de plus qu'il y a dix ans) pour 8 311 places<sup>1</sup>. Le nombre de 10000 a été atteint cette année.

Nous lisons bien souvent leurs écrits, que ce soit leur demande pour recevoir la visite d'un aumônier, la lettre qu'ils envisagent d'écrire à la directrice de la prison, à leur famille, à leur avocat, au juge, au CPAS, etc. Certaines communications sont écrites de manière phonétique. Exemple : le mot "*aumônier*" peut s'orthographier au moins de dix manières différentes.

Les détenus nous demandent parfois d'écrire à leur place car ils ne trouvent pas les mots adéquats pour exposer leur requête. Il est fréquent aussi que nous leur expliquions le sens du courrier qu'ils reçoivent. Cette tâche est aussi confiée à "l'écrivain public", un détenu choisi par la prison et légèrement rémunéré. Comme il est souvent difficile d'en trouver, ce poste est parfois vacant.

### ANALPHABETISME

Que d'anecdotes pourraient être ici relatées dans le domaine de l'analphabétisme ! Contentons-nous d'une seule. Effectuant une première visite en cellule auprès d'un jeune Belge de 18 ans entré depuis quelques jours, je lui offre la possibilité de poursuivre mes contacts avec lui, pour autant qu'il me signale son intérêt par un billet écrit. Pour lui, c'est pratiquement la seule manière de communiquer, vu qu'il est enfermé et qu'il n'a ni téléphone ni GSM en cellule. Intéressé mais un peu gêné, il me demande d'écrire moi-même un *modèle* de billet. Quelque temps plus tard, je reçois sa première demande de visite. Visiblement, il avait recopié de son mieux le *modèle* en éprouvant des difficultés à écrire horizontalement.

---

<sup>1</sup> Mesures exceptionnelles pour soulager les prisons, in La Libre Belgique, 26 octobre 2006

Une enquête révèle que 30% des personnes incarcérées sont soit analphabètes, soit ont un niveau scolaire inférieur à la 6<sup>e</sup> primaire<sup>2</sup>.

Lors de ma deuxième visite, il ouvre son armoire pour en sortir une lettre de son avocat à déchiffrer avec moi. Je n'ai pu m'empêcher d'y reconnaître le papier "*modèle*" écrit quelques jours auparavant, collé à l'intérieur de l'armoire - donc caché. A l'évidence, Alain ne savait pas écrire et avait recopié des mots qu'il ne comprenait pas en vue de solliciter ma visite. C'est comme si un Belge était amené à recopier une phrase en chinois en ne déchiffrant aucun signe de la langue. De manière extraordinaire, Alain s'était débrouillé sans m'avouer qu'il souffrait d'illettrisme.

L'analphabétisme en prison est un problème récurrent bien connu des autorités responsables. En effet, en Communauté française, aujourd'hui, un adulte sur dix a des problèmes de lecture, de calcul et d'écriture. En prison, cette pauvreté culturelle est beaucoup plus visible à cause de sa concentration.

La fréquentation de l'école étant obligatoire en Belgique depuis plus d'un siècle, comment peut-on en arriver là ? Comment des jeunes parviennent-ils à passer à travers les mailles du filet ? Qui sont-ils ? Il y a tout d'abord des personnes arrivées récemment en Belgique et ne connaissant pas le français, des gens du voyage (gitans, manouches,...) amenés à se déplacer souvent pour leur travail quotidien.

Il y a ensuite tous ceux qui ont vécu un décrochage scolaire suite à un événement de la vie ou à une longue maladie, des enfants qui ont connu la séparation, de fréquents déménagements, le décès de leurs parents.

La population carcérale est jeune (32 ans en moyenne). 74% de ces personnes n'ont aucun diplôme ou seulement le diplôme d'études primaires, alors que le pourcentage pour la population de la Communauté française est de 27,6%.<sup>3</sup>

Il y a aussi les gars qui ont subi diverses assuétudes parfois cumulées (alcoolisme, drogues, jeux de hasards, occultisme,...) de leur entourage proche. On y croise des handicapés mentaux reconnus irresponsables du délit qui les a amenés en prison. Ces détenus sont internés ou en attente de l'être. Plusieurs ont un Q.I. inférieur à la moyenne.

Il y a enfin ceux qui ont perdu l'habitude de lire, écrire ou calculer. Pour mieux comprendre, prenons une comparaison : un adulte qui ne pratique plus les formules de chimie apprises à l'école secondaire. Il les a tout simplement oubliées. S'il est assez facile de vivre une vie harmonieuse sans connaître le tableau du célèbre chimiste russe Mendeleïev, les difficultés surgissent quand quelqu'un ne comprend pas ce qu'il lit, écrit très difficilement ou n'a jamais possédé de lunettes adéquates pour la lecture ou l'écriture.

On trouve en prison une écrasante majorité d'hommes (95%). Quelles que soient les raisons de ce fait, il est dommageable pour les femmes : elles sont plus demandeuses de formations,

<sup>2</sup> Enquête sur la provenance sociale et le niveau scolaire des détenu(e)s en Belgique, FAFEP (Fédération des associations de formation et d'éducation permanente en prison), octobre 2001.

<sup>3</sup> Idem

mais y ont pourtant moins accès : il est plus coûteux d'organiser des formations diversifiées pour un nombre de personnes réduit.<sup>4</sup>

Le vocabulaire de certains détenus est limité à quelques centaines de mots. Des statistiques révèlent que beaucoup de personnes ont un bagage de quatre cents mots. Face à l'illettrisme, elles éprouvent un sentiment de honte. Pour cacher cette carence, elles peuvent trouver des astuces : faire écrire un autre, mettre un bandage autour de la main droite non blessée, feindre le besoin de lunettes.

## **ETUDIER EN PRISON**

Deux possibilités sont offertes au détenu qui a retrouvé une certaine stabilité intérieure, qui a suffisamment de punch pour encaisser la souffrance liée à l'incarcération et qui a progressivement repris confiance en lui-même, osant avouer ses difficultés en écriture, en lecture et en calcul : suivre les cours par correspondance ou ceux dispensés en prison, financés aussi par la Communauté française. Ce sont surtout les personnes qui savent qu'elles resteront plusieurs mois, voire quelques années en prison qui franchissent ce pas, encouragées par les intervenants sociaux, par les aumôniers et par quelques euros mensuels pour la cantine de base. Soulignons que certaines formations ponctuelles sont en outre occasionnellement dispensées (informatique, cuisine, dessin,...) quand certains responsables de l'institution se battent pour les obtenir et/ou que les moyens financiers sont rassemblés.

Les cours transmis par courrier permettent notamment d'obtenir le CEB (Certificat d'études de base) ou le diplôme du secondaire. Les détenus qui poursuivent des études supérieures sont très rares, même si la possibilité existe, et cela n'est pas toujours facilité par la prison.

Les prisons belges ont aménagé l'une ou l'autre salle réservée aux cours donnés par l'association ADEPPI<sup>5</sup> (Atelier d'éducation permanente pour personnes incarcérées) pour y dispenser une quinzaine d'heures par semaine, d'octobre à juin, hormis les congés scolaires. C'est un réel progrès par rapport à ce qui se vivait voici quelques années. Le premier point positif de cette initiative est de faire sortir le détenu de sa sombre cellule et de son oisiveté forcée. Les cours de français, de mathématique, d'actualité sociale prodigués par des enseignants procurent au détenu assidu non seulement un bagage intellectuel accru, mais aussi un moyen supplémentaire pour envisager son insertion ou sa réinsertion dans la société. Ces pédagogues sont aussi amenés à écouter leurs élèves, parfois dans des domaines extérieurs à la matière enseignée. Des cours suivis plusieurs années avec régularité peuvent contribuer à anticiper la fin d'une longue détention.

Vu le confort inexistant et la surpopulation des cellules, vu leur faible luminosité (à Namur comme dans toutes les anciennes prisons), il est souvent difficile pour le détenu de prolonger l'apprentissage de ses cours sur une petite table partagée avec les codétenus, une table souvent encombrée. De plus, les souffrances morales accumulées et les nombreux problèmes humains et financiers de l'entourage familial ne facilitent pas le travail intellectuel. Si on y ajoute le bruit permanent des portes et grilles métalliques et des cris, on devine la difficulté de se concentrer.

---

<sup>4</sup> Idem

<sup>5</sup> Ancien partenaire régulier de Vivre Ensemble.

Pour acquérir le matériel de base (bics, crayons, dictionnaire, feuilles, classeurs, documentation,...), il sera nécessaire de s'armer de patience, une vertu souvent sollicitée derrière les barreaux. La cantine de la prison ne proposant dans ce domaine que quelques rudiments, le reste devra être acquis via des agents pénitentiaires qui n'effectueront l'achat qu'après avoir reçu du détenu un bon de commande dûment rempli dans les délais prescrits, l'argent nécessaire déposé sur un compte à la prison et suffisamment de commandes pour justifier un déplacement à l'extérieur. La famille ou les amis ne peuvent pratiquement rien apporter. Cette consigne a été instaurée par l'administration pénitentiaire, vu la fréquente dissimulation de drogues ou d'objets prohibés dans les colis.

La formation en prison ne doit pas se limiter aux savoirs scolaires. Pour les détenu(e)s, il s'agit de retrouver l'estime de soi, de se restructurer (régularité, horaires), de formuler un projet personnel. Idéalement, les personnes incarcérées devraient aussi être invitées et aidées à porter un regard critique sur ce modèle de société qui survalorise l'argent et l'«avoir». Etant souvent sans emploi avant leur condamnation, certaines ont enfreint la loi pour obtenir cet argent tant convoité. Et comme l'emploi risque bien de ne pas être au rendez-vous dès la sortie de prison, il est fondamental que les détenu(e)s élaborent un projet de vie dont l'argent ne soit pas la valeur centrale...

Les cours sont interrompus pour de multiples raisons : maladies, transfert arbitraire du détenu dans une autre prison, grève du personnel pénitentiaire, manque de surveillants pour accompagner les déplacements, interdiction de sortir de la cellule suite à une sanction infligée par l'établissement pénitentiaire, visites de la famille, de l'avocat, démotivation du détenu, .... Si l'on ajoute que l'accès à Internet reste interdit pour les détenus, on aura esquissé les principales difficultés pour un apprentissage approfondi. Nous devinons aisément que celui-ci reste le plus souvent très limité et le plus souvent très rudimentaire, malgré le professionnalisme des différents intervenants.

Ces difficultés font partie d'une vaste problématique qui suscite régulièrement des débats : régler le problème de la surpopulation carcérale (grâce, notamment, aux peines de substitution quand c'est possible), rénover les infrastructures, augmenter les moyens humains et financiers<sup>6</sup> pour assurer le respect des droits des personnes incarcérées. Parmi ces droits, celui de l'accès aux savoirs devrait figurer en bonne place. Les personnes qui sortent de prison portent en effet cette sanction comme un tatouage qui leur rend l'accès à l'emploi encore plus difficile qu'au reste de la population. Renforcer l'accès aux savoirs derrière les barreaux, c'est une condition pour que la prison, majoritairement peuplée de personnes socialement défavorisées, ne précipite pas les détenus dans une plus grande exclusion sociale à leur sortie. Une exclusion sociale qui, justement, augmente les risques de délinquance.

Fernand Stréber  
Vivre Ensemble Education  
Novembre 2007

---

<sup>6</sup> Le budget alloué aux prisons a doublé entre 1995 et 2005 (362 millions) (Le Vif- L'Express 17/11/06)